

Conseil municipal du lundi **25 août** 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 14 août 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (7) : Mmes Régine DELUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Mrs Guy ALBRAND [gA] Yannick BOYER [yB], Michel PHILIP [mP], et Bernard RENOY [bR].

Absent, Excusés (2) : M. Alexandre BORRELLY [aB], Emmanuel GHIOTTI [eG], proc à Michel PHILIP [mP], Jean-Claude GILLON [jcG], proc à Guy ALBRAND [gA].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE 04 en syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte ;
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- « Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;
- Étendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1er juillet 1981 ;
3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique, et le code général des collectivités territoriales

Outre les infrastructures de recharge pour tes véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public ;
- Energies renouvelables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du TE-SDE 04 telles

Vote unanimité (8 contre)

2. Augmentation des loyers pour 2025.

Les DPE ont été effectués dans tous les appartements communaux, 3 d'entre eux sont à la lettre « F », le conseil municipal décide donc conformément à la loi de ne pas augmenter les loyers pour 2025.

Vote unanimité (8 pour)

3. Demande d'ouverture d'une nouvelle campagne d'affouage.

Le conseil municipal demande l'ouverture d'une nouvelle coupe affouagère sur la commune :

- Localisation de la coupe : ensemble de la forêt : bords de pistes, parcelles forestières : 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 13 pour un volume de 250 stères.
- Affectation au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques d'une coupe en forêt (bois moyen)
- L'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le conseil municipal à savoir : Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER et Philippe FIORELLA, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier.
- Affectation du partage par feu, 15 inscrits sont retenus.
- Montant caution : 100 €
- Montant de la coupe : 50 €

Vote unanimité (8 pour)

4. Approbation du règlement de la garderie.

Le Maire présente le règlement de garderie élaboré à la demande des élus de Piégut par la commission école.
Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

Vote unanimité (8 pour)

Questions diverses.

Ecole : suite au départ de l'ATSEM de l'école maternelle, une nouvelle personne sera nommée sur ce poste à compter du 01/09/2025.

Les travaux de la nouvelle école avancent : la façade va être faite cette semaine, ainsi que la chappe.

Crèche : les travaux ont en partie été effectués : auvent, dalles sur la terrasse, isolation phonique.

Achat terrains : des propositions vont être faites pour l'achat d'un terrain afin de créer des parkings : aux Gaillaches et un à côté le foyer de ski

Aspersion haut Venterol : un tuyau va être posé à partir du réservoir afin d'alimenter les hameaux en eau d'arrosage.

Eau potable : une habitation qui possède une source privée a actuellement de gros soucis d'alimentation en eau, le conseil municipal va réfléchir au problème.

La séance est levée à 21h30.